



2020 DFA 24 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier joint à cette délibération permet d'examiner les résultats de la gestion 2019 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2019 et de comparer la gestion 2019 à la gestion 2018.

Ce rapport financier présente dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Il a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A/ Le résultat comptable de la section d'investissement

Au cours de l'exercice 2019 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats 2 253 988 188,17 €

Titres de recettes 1 687 720 201,35 €

Résultat de l'exercice 2019 (déficit) - 566 267 986,82 €

Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2018 (déficit) - 154 501 348,64 €

Résultat propre à l'exercice 2019 - 566 267 986,82 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2019 (déficit) - 720 769 335,46 €

Ce déficit fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Le déficit de la section d'investissement d'un montant de 720 769 335,46 € et le montant des restes à réaliser de 32 761 710,14 € constituent un besoin de financement de 753 531 045,60 €.

Après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 753 531 045,60 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2019, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats 8 572 524 413,95 €

Titres de recettes 8 968 370 054,04 €

Résultat de l'exercice 2018 (excédent) 395 845 640,09 €

Le résultat reporté de l'exercice 2018 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 552 591 264,85 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2018 552 591 264,85 €

Résultat propre de l'exercice 2019 (excédent) 395 845 640,09 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2019 (excédent) 948 436 904,94 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 753 531 045,60 €.

Après affectation à la section d'investissement, l'excédent d'un montant de 194 905 859,34 € est reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002).

Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- Les recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 81 % après intégration des produits de cessions des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 162,0 M€ ;
- En dépense (hors opérations d'ordre et résultat antérieur), le taux de consommation des crédits réels atteint 80 % des crédits ouverts ;
- Sur les opérations d'ordre (chapitres 925 et 926), les titres émis s'élèvent à 687,2 M€ et les mandatements à 400,0 M€ ;
- Le résultat brut de l'exercice 2019 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 925 et 926 – est un déficit de 566,3 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- Les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 99 % ;
- En dépenses, le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 99 % des crédits ouverts ;
- Sur les opérations d'ordre (chapitre 946), les titres émis s'élèvent à 333,1 M€ et les mandatements à 620,3 M€ ;
- Le résultat brut de l'exercice 2019 – incluant opérations réelles et d'ordre – se solde par un excédent de 395,8 M€.

II. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2019

Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2019 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :

- Le compte 1021 est débité de 21 337 968 496,04 € et crédité de 26 811 473 925,84 € ;
- Le compte 1068 est débité de 1 281 444 832,20 € et crédité de 3 476 112 558,02 €.

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2019.

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2019.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2019.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris